

## **ESTONIE**

### **Stratégie de déconfinement**

#### **Lignes directrices de la stratégie de déconfinement**

Le 17 mai, le gouvernement estonien a décidé de mettre fin à l'état d'urgence et de suspendre l'application de la législation d'urgence déjà en vigueur depuis le 12 mars. Les restrictions qui restent en vigueur, contenues dans la stratégie de sortie, se sont traduites par des lois ordinaires.

Cette décision a été motivée par le faible nombre d'infections et, surtout, des admissions à l'hôpital. Il est donc supposé que l'Estonie a réussi la première vague et que les restrictions peuvent être progressivement éliminées.

La stratégie de sortie de l'Estonie doit répondre à 4 objectifs: (1) la protection de la santé publique, y compris la santé mentale; (2) la protection contre la perte de revenus; (3) soutenir les entreprises et assurer la compétitivité et (4) le fonctionnement efficace des services publics.

La proposition de stratégie de sortie actuelle est actuellement en discussion au sein du gouvernement et est divisée en 3 phases:

- Phase 1. Maîtrise de la crise sanitaire actuelle, pour laquelle seuls des paramètres quantitatifs seront utilisés (principalement une occupation de moins de 130 lits d'hôpitaux pendant deux semaines sur une population de 1,3 millions)
- Phase 2. Réduction progressive des mesures actuelles sur la base des avis scientifiques. (Plus d'informations ci-dessous)
- Phase 3. Mesures d'adaptations de la vie publique au coronavirus: elles nécessitent une élaboration plus poussée mais concernent l'hygiène des mains, la distanciation sociale et le port d'un masque buccal.

Fait intéressant, le comité de sortie a également élaboré des indicateurs pour déterminer la nécessité de revenir à une phase antérieure. Ces indicateurs concernent la propagation du virus (nombre de tests positifs, nombre de lits d'hôpitaux occupés et taux d'occupation des soins intensifs), mais aussi économiques (taux de chômage) et autres critères (degré d'acceptation des mesures restrictives, actuellement à 96% ; masques et autres matériels de protection disponibles ).

#### **Stratégie spécifique concernant la méthode d'ouverture progressive des secteurs (marchand, non marchand, écoles, transport, loisirs)**

- Des soins médicaux non urgents sont prodigués depuis le 20 avril.
- Les écoles ont ouvert à nouveau leurs portes depuis le 15 mai, mais la priorité est accordée aux étudiants de fin d'année et aux élèves plus faibles.
- Dans le même délai, les musées sont également rouverts (avec un système de réservation), les centres commerciaux, les activités de loisirs et les sports de plein air.
- à partir du 1 juin, la limite a également été portée de 50 à 100 personnes, tant en intérieur qu'en extérieur.

## **Stratégie spécifique concernant la réouverture des frontières**

**A partir du 15 mai**, suite au ralentissement de la propagation du coronavirus au sein de leur Etat respectif, les pays baltes ouvrent les frontières entre eux et lèvent les restrictions de déplacements imposées aux citoyens lituaniens, lettons et estoniens voyageant entre les pays baltes, instaurant ainsi une zone commune de libre circulation. La **Pologne** vient de s'associer à cette initiative.

**A partir du 1er juin**, Le gouvernement estonien a décidé de supprimer les contrôles aux frontières pour les passagers en provenance de l'espace Schengen, de l'UE ou du Royaume-Uni. Ainsi, à partir de ce moment, les gens peuvent voyager librement et sans quarantaine vers l'Estonie, s'ils n'ont aucun symptôme de maladie et sont restés dans l'espace Schengen, l'UE ou le Royaume-Uni pendant les 14 derniers jours.

La quarantaine obligatoire pour les personnes arrivant en Estonie dépend du fait que le taux relatif d'infection par le coronavirus dans leur pays de départ, où elles ont passé au moins 14 jours avant le départ, est supérieur à 15.

Cela signifie que pas plus de 15 personnes pour 100 000 habitants ne doivent être infectées dans le pays de départ du passager au cours des 14 derniers jours. Toute personne arrivant en Estonie en provenance d'un pays présentant un taux d'infection plus élevé doit s'isoler pendant deux semaines à son arrivée.

Des renseignements complets sur le passage à la frontière, compilés par diverses autorités gouvernementales, sont disponibles sur le site kriis.ee : <https://www.kriis.ee/en/travelling-and-border-crossing>

La Commission de la police et des gardes-frontières fournit également les renseignements suivants : <https://www.politsei.ee/en/instructions/emergency-situation>

*Sources : Ministère des Affaires Etrangères / Ambassade de Belgique en Poste àHelsinki*